

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2046

présenté par
M. Véran

ARTICLE 5 QUINQUIES

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« À fumer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.

Les cigarettes et le tabac à rouler étant nécessairement « à fumer », il n'est pas utile de le préciser dans le texte.